



© crédits photos : Frank Ribas

## Cartographie et Gouvernance forestière dans le bassin du Congo



### Valeur du Projet

Environ 3,6 millions de \$



### Cofinancement

100 % DFID



### Durée

Avril 2013 à mars 2017



### Leader du projet

Rainforest Foundation UK (RFUK)



### Partenaires Institutionnels

Autorités provinciales en charge de l'environnement, autorités territoriales, des ETD et coutumières



### Opérateurs

Réseau Ressources Naturelles (RRN), Centre d'accompagnement de la population pour le développement de Mai-Ndombe (CADEM), Groupe d'action pour sauver l'homme et son environnement (GASHE).



### Localisation

- Territoire d'Inongo, Mai-Ndombe;
- Territoires de Lukolela et d'Ingende, Équateur



### Thématiques

Gouvernance Forestière, (gouvernance foncière, aménagement du territoire)

### Description du programme

Le programme « Cartographie et Gouvernance Forestière dans le bassin du Congo » (CGF) vise à contribuer à la réduction de la pauvreté, à la gestion durable des ressources naturelles et à l'amélioration de la gouvernance des forêts tropicales humides dans le bassin du Congo. Cet objectif sera réalisé en documentant la tenure foncière et les systèmes traditionnels de gestion des espaces des communautés forestières et en travaillant à la promotion de leurs droits aux terres et aux ressources.

Ce programme comprend des activités en République Démocratique du Congo, au Cameroun et au niveau régional.

En RDC, le programme se décline en trois composantes :

1. Le développement continu d'une base de données géo-référencées de l'utilisation des terres et des ressources dans le bassin du Congo – Mapping for Rights.
2. La cartographie participative de l'utilisation des terres et des ressources et du régime foncier coutumier.

3. Le renforcement des capacités juridiques en vue de soutenir la promotion des droits aux terres et aux ressources des communautés.

Le programme de Cartographie et gouvernance forestière a été conçu spécialement pour permettre la participation des communautés forestières dans les processus politiques et de réforme au niveau local et national en facilitant la prise en compte de leurs droits. En utilisant des approches participatives d'accompagnement communautaire, les ONG partenaires appuient les communautés à représenter leurs connaissances de leurs espaces de vie traditionnels et de leur utilisation des ressources sur un support cartographique compréhensible par tous. Les cartes sont réalisées par les communautés elles-mêmes et validées au sein des communautés, ainsi qu'avec les communautés voisines en cas de superposition de droits, et constituent l'expression de leur organisation spatiale reconnue de tous à l'heure actuelle. L'accompagnement juridique permet, en complément des activités de cartographie et de plaidoyer, une meilleure compréhension des droits reconnus légalement et leur appropriation pour leur expression par les communautés.



## Objectifs

### Objectif de la composante 1

Les données sur l'occupation communautaire des forêts et l'utilisation des ressources forestières, ainsi que d'autres informations géographiques clés, sont accessibles aux gouvernements nationaux, aux organismes internationaux, aux ONG de conservation, aux entreprises privées et autres intervenants afin d'orienter la planification forestière officielle, le zonage et les processus d'allocation, ainsi que la législation foncière et forestière et leur mise en oeuvre.

### Objectif de la composante 2

Les décideurs utilisent les données géo-référencées produites par les communautés, et la cartographie participative en général, dans les processus décisionnels relatifs aux forêts et à l'utilisation des terres, en particulier dans les plans de zonage, les projets REDD+ et d'autres processus de réforme foncière et forestière.

### Objectif de la composante 3

Avec le soutien des juristes communautaires et des parajuristes sur le terrain, les ONG locales pertinentes dans les zones d'interventions ont la capacité juridique pour comprendre, analyser et utiliser les lois nationales relatives à la gestion des forêts, aux droits, à la lettre et aux ressources, et à la gouvernance, et sont en mesure de poursuivre indépendamment des stratégies juridiques pour défendre et promouvoir les droits des communautés.

## Réalisations

Au cours des deux premières années de mise en oeuvre, les partenaires ont réalisé, en collaboration avec la RFUK :

- La cartographie participative des espaces de vie traditionnels de communautés des territoires d'Inongo au Mai-Ndombe, de Lukolela et d'Ingende en Equateur dans environ 140 villages, regroupant près de 200 000 personnes sur environ 800 000 hectares de zones forestières ;
- L'accompagnement juridique des communautés dans une cinquantaine de villages ;

- Un dialogue entre les parties prenantes de la gestion de la réserve naturelle Tumba-Ledima en vue de la redéfinition participative des statuts, limites et modes de gestion ;
- Une contribution à la réforme foncière en cours, dont une étude du cadre légal et un travail de préparation avec l'ensemble de la société civile nationale dans le cadre du CACO ;
- Une contribution à la mise en place du secteur de la foresterie communautaire ;
- La promotion de Mapping for Tights ([www.mappingforrights.org](http://www.mappingforrights.org)) au niveau national et international.

## Enseignements tirés

- L'organisation sociale de la gestion des terres et des ressources est organisée financièrement et connue de tous au niveau des communautés. Les populations mettent en oeuvre des stratégies de conservation traditionnelle sur leurs terres.
- La reconnaissance effective des droits de ces populations au CLIP, aux terres et aux ressources, telle que prévue en droit congolais et international, devrait être systématiquement assurée lors de l'allocation et de la gestion des différentes concessions forestières (aire protégée, exploitation industrielle, concession agricoles, etc.)
- Il est important de promouvoir aux niveaux local et national des dialogues multi-acteurs inclusifs impliquant y compris les communautés forestières et la société civile.

Pauvreté de Seconde génération-(D S C R P 2) du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, sous la Coordination du Ministère du Plan.

Le programme « Cartographie et Gouvernance Forestière dans le bassin du Congo » (CGF) s'aligne sur le Plan National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité (PNEFEB-2) en axe 2.

Les partenaires du projet sont engagés dans un dialogue multi-acteurs pour la mise en oeuvre des forêts des communautés locales.

Le projet collabore avec la GIZ pour le développement d'un projet utilisant la cartographie communautaire pour proposer une approche participative du zonage forestier et de l'aménagement des terres.

Les partenaires du projet sont impliqués dans le processus de réforme foncière via le CACO (Cadre de concertation des organisations de la société civile) qui siège à la Commission nationale de la réforme foncière (CONAREF).

Le RRN est également partie prenante de divers processus de définition et de réforme des politiques forestières, d'aménagement du territoire, de la REDD et de la conservation de la nature.

PNEFEB 2						
Axes	Composantes					
1	1	2	3	4	5	6
2	1	2	3	4	5	
3	1	2	3			
4	1	2	3			
5	1	2	3	4	5	6

## Synergies

Le programme « Cartographie et Gouvernance Forestière dans le bassin du Congo » (CGF) contribue à la mise en oeuvre du PILIER 4 (Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, volet Gérer et protéger durablement les ressources naturelles renouvelables) du Document de la Stratégie de Croissance Et De Réduction de la



## CONTACT

Coordonnateur de projet  
Jeanne Mangani

- The Rainforest Foundation UK  
233A Kentish Town Road,  
London NW5 2JT, United Kingdom.
- +44 (0) 20 748 501 93
- [jeannem@rainforestuk.org](mailto:jeannem@rainforestuk.org)
- [www.mappingforrights.org](http://www.mappingforrights.org)